

Compte- rendu de la réunion du Conseil Municipal

Secrétaire de Séance : Régis MENNESSIER

ORDRE DU JOUR :

- Accord pour une servitude de passage
- Parcelles à exploiter par ONF 2022
- Motion communes forestières
- Création d'un poste d'adjoint technique
- Plan Communal de Sauvegarde (PCS)
- Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)
- Questions diverses
 - Surveillance école
 - Comice agricole
 - Fascicule chemin de randonnées
 - Commissions intercommunales
 - Agglo « la Goutelle »
 - Elections présidentielles

- **Présents** : Gilles BENOIT, Claudine CHEMIERE, Yolaine LAUGERAT, Angélique HUET, Ludovic MAHET, Régis MENNESSIER, Denis PEAUDECERF, Pascal RENARD, Régis VAULLERIN, Jean-Baptiste QUINDROIT, Marie CALURAUD, Germaine DE BENGY, Marie-Alvina SKURA

- **Absents** : Chrystél GOND, Sébastien CHABOT, Anita GUINARD-AKRETICHE

- **Absents avec pouvoir** : Astrid COTTÉ pouvoir à Yolaine LAUGERAT
Françoise JACQUET pouvoir à Angélique HUET
Olivier DE BRIE pouvoir à Gilles BENOIT
Dominique PERRAGUIN pouvoir à Ludovic MAHÉ

La séance est ouverte à 19 h par le Maire.

En préambule, Monsieur le Maire rappelle que les dates de Conseils municipaux sont prévus en amont, et que les conseillers ont des devoirs. Rappel sera fait au prochain Conseil.

Monsieur le Maire énonce l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'il peut y avoir conflit d'intérêts quant aux sujets abordés

Approbation du compte- rendu du Conseil Municipal du 09 septembre 2021

Monsieur le Maire demande si des membres du conseil ont des remarques, questions ou précisions à apporter au compte- rendu, aucune remarque n'étant faite, celui-ci est approuvé et signé.

➤ **Accord pour une servitude de passage**

Afin de desservir les parcelles cadastrée AB232 et AB223 qui se trouvent enclavées, il est demandé à la commune un droit de passage sur la parcelle communale AB192

L'entretien sera effectué par le pétitionnaire.

Voir éventuellement, la vente de ce passage par la suite.

Après avoir délibéré l'ensemble du Conseil décide à l'unanimité :

- autorise la servitude de passage
- autorise le Maire à signer les documents

➤ **Parcelles à exploiter par ONF 2022**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal la lettre de Monsieur TOUZET de l'ONF, concernant les coupes à assieoir en 2022 en forêt communale relevant du Régime Forestier

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2022 présenté ci- après
- Demande à l'office National des Forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites
- Pour les coupes inscrites, précise leur mode de commercialisation

ETAT D'ASSIETTE

Parcelle	Nature de la coupe	Estimation Volume total (m3)	Surface (ha)	Coupe réglée (Oui/non)	Décision du propriétaire	Mode de commercialisation proposé par l'ONF	
						Vente sur pied	Gré à gré-contrats
2	ABM	200	3,97	oui	inscription		x
11B	RE	210	3,05	oui	Inscription		x
12B	RE	550	8,05	oui	inscription		x
16	RE	160	2,22	oui	inscription		x
20	AGB	150	6,2	oui	inscription	x	

Le Conseil donne pouvoir au Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente, à l'unanimité.

Les conseillers peuvent assister aux martelages des parcelles.

➤ **Motion communes forestières**

Monsieur le Maire fait lecture du document à l'ensemble du Conseil

Considérant la motion adoptée par la Fédération nationale des Communes forestières, à l'issue de son Conseil d'administration du 24 juin 2021, annexée au présent compte-rendu, qui dénonce l'augmentation de la contribution des Communes forestières au budget de l'ONF au moment même où les services rendus par l'ONF aux Communes sont dégradés au vu des restrictions d'emplois envisagés.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et suite à un vote à l'unanimité, décide de soutenir cette motion des Communes forestières.

➤ **Création d'un poste d'adjoint technique**

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique à temps non complet, soit 8/35^{ème} pour un accroissement temporaire d'activité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité de créer un emploi d'adjoint technique à temps non complet, pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} novembre 2021.

➤ **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**

□

Suite au Conseil des Maires, Monsieur le Maire expose à l'ensemble du Conseil municipal, la nécessité d'avoir un PCS. Plan communal permettant de répertorié sous forme de fiches les mesures précises à prendre afin de faire face à une situation exceptionnelle (tempête, incendie..)

- N° d'urgence
- Locaux pouvant servir de refuges
- Définir le rôle de chacun (information, alerte, secours, ravitaillement...) afin d'optimiser la protection de la population

Ce plan, après avoir été rédigé par un groupe de travail et validé, est envoyé à la Préfecture. Groupe de travail à réfléchir, notre garde champêtre Bruno FAIST, également sapeur-pompier volontaire, fera partie intégrante de ce groupe
Ce plan sera de nouveau évoqué lors du prochain CM.

➤ **Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)**

Auparavant, le matériel de défense incendie était contrôlé par le SDIS (contrôle des 31 bornes et 1 bouche au sol) état de fonctionnement annuel et contrôle de débit trisannuel.

Cette compétence est transférée à la charge des Communes.

- Certains entretiens seront fait par la commune (peinture ..)
- Pour le contrôle de débit, il est souhaitable d'établir une convention avec un prestataire comme la SAUR, qui connaît notre réseau : A voir quel fermier aura la compétence de l'eau attribué par la Communauté de communes.

➤ Question diverses

Surveillance cour de l'école de Bourgneuf

Suite au mail de Yolaine LAUGERAT , un planning a été constitué jusqu'aux vacances de la Toussaint.

Un appel aux bonnes volontés sera demandé, jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Comice agricole

Une réunion cantonale est programmée semaine 41 afin de définir les communes voulant participer à l'élaboration de cet événement.

Le conseil municipal vote :

Contre : 3 voix

Abstention : 3 voix

Pour : 10 voix

Tracé du chemin de randonnée

La Communauté de commune est en train d'élaborer un fascicule des chemins de randonnées des Communes du Sud-Ouest.

Monsieur le Maire nous montre le tracé sur notre territoire communal (18 Km) ainsi que l'indication des points remarquables.

L'ensemble du Conseil approuve la proposition

Commissions intercommunales

Monsieur le Maire rappelle que lorsque l'on reçoit une convocation de la Communauté de Communes seules les membres de la dite commission sont concernés pour les autres il s'agit d'une information. Les membres doivent y assister ou se faire représenter par leur suppléant.

Agglo à la Goutelle

Monsieur le Maire expose que la Commune de Vasselay demande que La Goutelle passe en agglo en s'associant avec Saint Eloy de Gy et Saint Martin d'Auxigny, ce qui imposerait une traversée à 50 Km/h au lieu de 70 Km/h.

Compte-tenu que la voirie (actuellement départementale) passerait sur le budget communal : il a été décidé de voter :

Contre : 12 voix

Abstention : 3 voix

Pour : 1 voix

Elections présidentielles

Monsieur le Maire nous rappelle notre implication pour la tenue des bureaux de votes pour les élections présidentielles en date du 10 et 24 avril 2022

Locaux professionnels vacants

L'agence immobilière a été reprise par un studio photo.

Cimetière

Une convention a été passée avec ASER, afin de nettoyer, entretenir les parties communes.
Axe de réflexion : Faudra-t 'il laisser des parties enherbées.

Fibre

L'installation continue : câbles et supports sont en train d'être posés – armoire rue des Chaumes

Antenne téléphonique à Bourgneuf

Elle n'est toujours pas opérationnelle

Rue des plantes

Les candélabres viennent juste d'être installés. Il faudra prévoir un communiqué de presse.

Communication

Ludovic MAHÉ propose que dans le bulletin municipal, soit mis des exemples concrets sur les réalisations avec leur montant, pour plus de lisibilité pour les citoyens.
D'autre part nous avons un problème avec Mailjet (prestataire pour les envois de newsletters) le compte est suspendu. Ludovic MAHÉ travaille activement à sa résolution.

Formation numérique

Monsieur le Maire félicite Denis PEAUDECERF, sur son implication et les bons retours des participants, les cours ont repris ce mercredi 06 octobre.

Jeu de piste

Claudine CHEMIERE annonce qu'à partir du 25 octobre, le jeu de piste sera fonctionnel sur Saint Eloy de Gy. Il ne reste plus qu'à mettre les panneaux de balisage.

Route de la Rongère

Denis PEAUDECERF demande où en sont les travaux. Monsieur le Maire nous signale le contentieux avec l'entreprise COLAS, la Communauté de Communes et Saint Eloy de Gy. Un repérage des zones acceptables-non acceptables a été effectué et transmis.

Les négociations sont en cours.

Prochain conseil municipal : **Jeudi 04 Novembre**

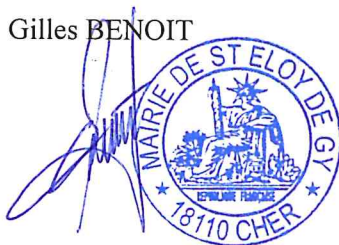
La séance est levée à 21 h 45

Le secrétaire

Régis MENNESSIER

Le Maire

Gilles BENOIT



Les Membres